

**DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
12 avril 2007**

**OBJET : Changement de prestataire pour la Médecine du Travail  
du personnel communal**

Le Maire rappelle que la médecine du travail, pour ce qui concerne le personnel communal, est assurée jusqu'ici par la Mutualité Sociale Agricole.

---

Il indique qu'une réflexion est en cours depuis plusieurs mois, pour un éventuel changement de prestataire en la matière.

Il apparaît, en effet, que le Centre de Gestion Départemental de la Fonction Publique Territoriale nous fournirait une prestation plus complète, à un tarif sensiblement égal à celui de notre opérateur actuel.

Les compétences du Centre nous permettraient de mettre cette prestation plus en cohérence avec l'ensemble de notre gestion du personnel, notamment avec le travail entamé avec le Centre de Gestion sur l'hygiène et la sécurité.

Le Maire donne connaissance du projet de convention proposé à cet effet par le Centre de Gestion.

Il invite le Conseil Municipal à délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL ,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

Décide de mettre fin, à la fin de l'année, à la prestation assurée par la Mutualité Sociale Agricole, pour ce qui concerne la médecine du travail en direction du personnel communal.

Décide de confier cette prestation, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008, au Centre de Gestion Départemental de la Fonction Publique Territoriale.

Approuve la convention afférente et autorise le Maire à la signer.

---

**Acte rendu exécutoire  
après dépôt en  
préfecture  
le :  
et publication en  
mairie le :**

---